

Compte rendu de la réunion du CQ du Canal du 19 Octobre 2023

Présents : Françoise Costeroste, Simone et Augustin Miquel, Chantal Leloup, Marc Diguët (habitant de la résidence l'Etoile), Patrick Dupleix (habitant de la résidence l'Etoile), André Thomas, Christine Arod, Martine Aguera, Corine Amagat, Brigitte Martin, Michel Herbulot, Fabienne Cuillé, Nathalie Yvon, Dominique Gilbon, Corinne Carrara, Bernard Hoarau

Elus : Divine Nsimba (excusée), Alain Caral.

1°) Les Nouvelles du Quartier

- Le 3 octobre 2023 a eu lieu en mairie une réunion annonçant le « numérique éthique tour », dispositif itinérant initié par la MAIF et proposé aux territoires qui le souhaitent afin d'amener le public à une meilleure utilisation du numérique et d'en prévenir les dangers. Le sicoval a répondu à cette proposition qui aura lieu à la salle des fêtes de Ramonville les 2 et 3 février 2024. Le vendredi sera réservé aux scolaires jusqu'à 17h, le grand public et/ou les groupes constitués seront ensuite accueillis ainsi que le samedi. Cette première réunion avait pour but d'informer les associations susceptibles d'établir un partenariat avec le sicoval pour préparer l'évènement.

- Visite du "cheminement test" par Simone Miquel, Françoise Costeroste et Brigitte Martin. Il s'agit d'un chemin piétonnier entre l'avenue de l'Europe et la rue Hermès au parc technologique du canal, un nouvel éclairage (rouge) destiné à préserver la biodiversité est testé, il a été demandé l'avis de personnes malvoyantes.

Voir annexe CR de la visite

2°) Fonctionnement du CQ

2-1) Préparation arrivée du père Noël – CR du GT-NOËL

Le GT-Noël s'est réuni pour la 1^{ère} fois le jeudi 05 Octobre, plusieurs propositions ont été validées par le GT et validé par le CQ :

- 1) Rassemblement des enfants et parents sur le rond-point S.Allende.
- 2) Arrivée du chariot de père Noël au même endroit et départ vers 18h00.
- 3) Déambulation jusqu'à la capitainerie de Port-sud.

- 4) Arrêt à PMF, vers 18h15, pour la manifestation organisée par les écoliers.
- 5) Départ vers la capitainerie vers 18h30.
- 6) Arrivée du Père-Noël, en péniche vers 18h45.
- 7) Remontée vers la salle du quartier avec le père Noël dans son Chariot.
- 8) Vin chaud, chocolat chaud et photos avec le père Noël.
- 9) Validation de l'affiche et de l'article pour le VAR du "quarantième anniversaire"

Prochaine réunion du GT de Noël le jeudi 26 Octobre 2023.

2-2) Journée Nettoyage citoyen du 23 Septembre - Bilan

La participation fut décevante cette année. Peut-être dû au fait que plusieurs manifestations avaient lieu le même jour et que le samedi APM juste après la rentrée des classes ne favorisait pas la participation des familles.

Une idée pour l'année prochaine : le faire le dimanche APM.

Bilan : Verres : 11Kg, Papier : 3,5Kg, Canettes : 2Kg, Bouteilles plastiques : 1,5Kg, Tout venant : 9Kg

3°) Réponses de la mairie à nos questions :

4°) Nouvelles questions pour la mairie

4-1) Problèmes d'incivilité sur la résidence étoile

Ce mail a été reçu par le CQ du Canal, via un habitant de la résidence l'Etoile à Port--Sud:

Suite à notre conversation, deux mots pour résumer la problématique que nous rencontrons sur la Résidence l'Etoile et ses environs, et qui pourrait trouver un intérêt à être mis à la connaissance des réunions de quartier.

On constate que la Résidence Etoile est devenue un lieu de deal, avec présence d'individus en journée, comme en période nocturne. Installation sur le toit du garage P2, postes avec chaises dans le hall, déambulation dans les allées et voies privées. Participation de mineurs très jeunes à ces activités. Plusieurs copropriétaires ont tenté d'intervenir, et se font régulièrement injurier. Au matin, le concierge se retrouve dans la nécessité de nettoyer crachats, urine contre les murs, canettes et mégots.

La Gendarmerie est intervenue plusieurs fois sur appel, ce qui a généré fuite et rodéos, compte tenu de notre particularité d'être entièrement ouvert, dans un site multi issues.

Par ailleurs, on constate des incivilités plus mineures, mais en nombres croissants :

- jeux de jeunes dans les halls, ballons contre les murs, tags,
- le parking côté rue est devenu le parking annexe du port.

S'il s'agit d'un autre registre de fait, il est à signaler le vol d'un camping car sur le parking clôturé, et la dégradation pour vol de deux autres.

Et pour compléter le tableau, dans un tout autre domaine, passage à vitesse très élevée de vélos électriques, ou trottinettes le long des halls d'entrées ayant généré plusieurs frayeurs à quelques habitants sortant de chez eux, notamment une personne handicapée en fauteuil.

Question : Y a-t-il une solution mise en place pour résoudre ces problèmes?

Si oui laquelle?

Si non , quelles solutions envisage la mairie pour résoudre ces problèmes ?

Réponses :

C'est un problème de gendarmerie et non de police municipale ; il convient donc de faire intervenir les gendarmes autant de fois que nécessaire.

Les habitants de la résidence Etoile souhaitent qu'une stratégie soit mise en place avant que le problème s'aggrave.

La mairie peut organiser une réunion autour de cette problématique avec la gendarmerie, les habitants de la résidence et le CQ afin de lui demander d'intensifier la surveillance pour "déranger "cette organisation.

D'autre part, a été évoquée la question de la prévention de la délinquance et de l'encadrement des enfants et ados, qui est dorénavant de la compétence du Sicoval, ce qui n'interdit pas de s'en préoccuper. Une réunion va être organisée à cet effet par la mairie avec le Sicoval, le CQ y sera conviée.

4-2) les bancs autour du port et devant le jardin d'enfant ont été réparés,

Question : Quand est-il de l'entretien des autres dont le revêtement est très abîmé par la chaleur et la pluie ?

Réponses : les services considèrent que les bancs n'ont pas besoin pour le moment d'un entretien supplémentaire.

4-3) Les barrières en bois impasse Colette Besson sont pourries et cassées

Question : Quand est-il prévu des les réparer ?

Réponses : Les services prennent acte du problème, mais n'ont pas de date prévue pour leurs remplacements.

4-4) Le GT-Marché a envoyé un mail à Marie-Pierre Gleizes au mois de Septembre.

Question : Quel suite est donner à ce mail ?

Réponse : Marie-Pierre prépare une réponse ASAP.

4-5) Circulation des motos et autres engins à moteur sur le mail G.Brassens.

Réponse : Un arrêté municipal a été pris le 19 Septembre 2023, pour interdire la circulation à tout véhicule.
(Voir annexe) . Des panneaux signalétiques seront rapidement mis en place.

ANNEXES

Arrêté municipal AR2023 09 06
portant l'interdiction de la circulation de tout véhicule à
moteur sur le mail Georges Brassens

LE MAIRE DE RAMONVILLE-SAINT-AGNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ces articles L.2212-1, L.2212-2, L.2212-5 et L.2231-1 à L.2213-6 concernant les pouvoirs de police du maire ;

Vu le Code pénal et notamment son article R.610-5 ;

Vu le Code de la route et notamment ses articles R 411-8,R.411-25,R.417-10.

Vu l'instruction ministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 et modifiée le 6 novembre 1992 ;

Vu la circulaire interministérielle n°230 du 16 avril 1971 qui incite les autorités municipales à élaborer des plans de circulation ;

Considérant qu'il est nécessaire pour assurer la sécurité des riverains, des enfants et des parents qui occupent les aires de jeux du mail Georges Brassens, mais aussi pour la sécurité des abords du groupe scolaire Pierre Mendès France, d'interdire la circulation de tous véhicules à moteur (motocyclettes,cyclomoteur, trottinettes électriques et véhicules à moteur) sur toute la partie du mail Georges Brassens .

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Pour assurer la sécurité des riverains et de tous les usagers du mail Georges Brassens il est interdit à tous les véhicules à moteur quels qu'ils soient de circuler sur le mail Georges Brassens tout au long de l'année sauf pour les véhicules de services et de secours ou sur dérogation accordée par la Mairie de Ramonville-Saint-Agne.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par les services techniques de la commune de Ramonville-Saint-Agne.

ARTICLE 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : Le commandant de la communauté de brigades de Gendarmerie de Castanet-Tolosan, les agents de la Police Municipale et Madame la Directrice Générale des Services de la Commune de Ramonville-Saint-Agne seront chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera :

- Inscrit au registre des actes de la mairie,
- Publié sous format électronique,

Ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de la Haute Garonne, Madame le Commandant de la communauté de Brigades de Gendarmerie de Castanet-Tolosan, Monsieur le chef de service de Police Municipale de la commune de Ramonville-Saint-Agne, Madame la Directrice Générale des Services de Ramonville-Saint-Agne

ARTICLE 6 : La présente décision peut faire l'objet, dans les deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité :

- d'un recours administratif gracieux auprès de Monsieur le Maire,
- d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse sis 68 Rue Raymond IV, 31000 Toulouse. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application Télérecours accessible par le site www.telerecours.fr.

En cas de recours administratif, le délai de recours contentieux est prorogé.

Fait à Ramonville-Saint-Agne, le 19/09/2023

Le Maire
Christophe LUBAC



Rendu exécutoire compte-tenu de :

- La transmission en préfecture le :26/06/2023
- La publication sur le site internet de la commune le :25/09/2023
- /La notification le :

Date de la signature : 19/09/2023

Nom du signataire : Christophe LUBAC

Observations suite à la visite du chemin piéton entre la rue Hermès et l'avenue de l'Europe

Participant(e)s :

Brigitte MARTIN, Françoise COSTEROSTE membres du Conseil de quartier du canal à Ramonville, Simone Miquel, membre de la Commission d'Accessibilité (et membre du Conseil de quartier du canal à Ramonville).

Observations :

Nous sommes allées le lundi 25 septembre 2023 à 20 h. 30 au Parc Technologique du canal pour analyser l'éclairage expérimental du chemin piéton entre l'avenue Hermès et l'avenue de l'Europe.

Tout d'abord il convient de préciser que la rétine d'un œil déficient ne fonctionne pas comme la rétine d'un œil sans problème, Un œil déficient met plus de temps pour accommoder lors de différentes situations de luminosité.

En entrant dans le cheminement, la lumière rouge a diminué mes capacités à appréhender l'environnement. Les contrastes étaient plus difficiles à percevoir.

La première question qui s'est posée à nous : pourquoi cette lumière rouge, cette intensité de lumière ? Nous avons compris qu'il s'agissait de préserver la biodiversité, mais qu'en est-il du passage des humains ? Ce cheminement est traversé par des jeunes de l'ASEI (qui se trouve à proximité), par les personnels des entreprises.

Nous constatons que l'homogénéité des niveaux d'intensité lumineuse n'est pas respectée. Les variations de luminosité constituent une importante difficulté. En effet, on passe d'un éclairage rouge à un éclairage plus orange très éblouissant lorsqu'on arrive sous les luminaires et ensuite entre deux luminaires, zone noire.

Les mêmes sensations d'éblouissement à priori, ont été aussi constatées par les personnes sans problèmes visuels particuliers qui participaient à la visite. Le rehaussement des candélabres permettrait peut-être de corriger ce problème tout en élargissant le spectre de lumière, supprimant ainsi les zones d'ombre.

Dans ce contexte, il est difficile de détecter d'éventuels obstacles, d'où un sentiment d'insécurité.

Pour les personnes qui se déplacent à l'aide d'une canne blanche, il serait intéressant de baliser le cheminement par une bordure de quelques centimètres. En effet, lorsque le cheminement sera rempli de feuilles en automne, cela posera des difficultés pour détecter la limite entre le « stabilisé » et la bordure herbeuse.

En conclusion, il serait pertinent que les concepteurs de ces éclairages puissent effectuer des tests avec des lunettes de simulation des différentes atteintes visuelles afin qu'ils appréhendent mieux la problématique.

Simone Miquel avec la collaboration de Françoise Costeroste et Brigitte Martin